

PROJET DE GARE NOUVELLE « SUD DE FRANCE » COMMUNE DE MONTPELLIER

(Enquête publique du 22/09/2014 au 24/10/2014)

PROCES- VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

PARTICIPATION ET MOBILISATION DU PUBLIC CLIMAT DE L'ENQUÊTE

La participation du public à l'enquête publique a été très importante avec une forte mobilisation du milieu associatif de particuliers et d'élus.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans incidents, les intervenants ont toujours été courtois et respectueux, dans la formulation de leurs observations, avec le commissaire enquêteur. Les 4 permanences ont été tenues conformément aux décisions de l'avis d'enquête. Cependant le commissaire enquêteur a été amené à recevoir en dehors de celles-ci et à leur demande des représentants d'associations et un élu sur rendez-vous :

- Association « Mosson coulée verte ».
- Association « FRAPNE Languedoc-Roussillon » membre de France Nature Environnement.
- M. Christian DUPRAZ Conseiller Général du Canton des Matelles et Vice-Président de Hérault-Transports.

Et échanger téléphoniquement avec :

- Mme Clothilde OLLIER maire de la commune des Matelles.
- M. Pierre BOULDOIRE maire de Frontignan.
- M. René REVOL maire de Grabels Vice-Président de Montpellier Agglomération.

Close le 24 octobre 2014 la participation du public a été la suivante :

- 50 personnes se sont déplacées pour rencontrer le commissaire enquêteur ;
- 87 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête publique tenu en mairie de Montpellier ;
- 15 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête publique tenu en mairie de Mauguio ;
- 93 courriers ont été adressés au C-E : 91 en mairie de Montpellier 2 en mairie de Mauguio
16 de ces courriers sont des contributions du milieu associatif et 8 du milieu politique (élus)
- 511 courriers types ont été reçus en mairie de Montpellier ;

Quelques personnes ayant doublé leur entretien avec le C-E par un courrier, par un courrier type ou par une, voire 2, inscriptions aux registres d'enquête, **ce sont environ 700 personnes** qui se sont manifestées au cours de l'enquête.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Le C-E a d'abord constaté qu'il y avait peu d'observations favorables au projet (3 par courriers et 8 par inscriptions sur les registres). Il a aussi relevé 4 observations de personnes qui ne se prononcent pas (ni pour ni contre). Par déduction il reste donc 174 observations défavorables (courriers et registres) auxquelles il doit être rajouté les 511 courriers type.

Les particuliers, les associations et les élus qui se sont manifestés ont été extrêmement critiques sur de nombreux aspects du projet.

Le C-E relevant que beaucoup d'observations pouvaient conduire à une même remarque, les a donc regroupées autour de 19 thèmes principaux qui sont les suivants :

Thèmes principaux :

Sur la forme :

1. Dossier inaccessible sur le site internet de RFF.
2. Demande de prolongation de l'enquête publique et demande de réunion publique.
3. Absence d'affichage en ville de l'enquête publique.

Sur le fond :

4. Concertation inadaptée :

Elle n'a pas porté sur la justification du projet ni sur sa localisation. Concertation insincère, l'analyse multicritère pour le choix du site « Mogère » au détriment du site « Saint Jean de Védas » n'est pas objective. Voir en particulier les mémoires du « collectif d'opposition à la gare de la Mogère » (M1 et M2), le mémoire d'observations de l'association FRAPNE (M4) et le mémoire d'observation de l'association ACNAT LR (M5).

5. La gare historique est bien située :

En centre-ville elle est accessible tous modes de déplacements confondus.

6. La gare historique n'est pas saturée :

Récemment rénovée (50 millions d'euros) ne sera pas saturée avec le détournement du fret sur CNM (Libération de sillons pour le trafic pour l'essentiel des TGV et pour les TER). Elle est, selon les observations, largement suffisante pour les 10 à 15 années à venir, si le fret emprunte le CNM.

7. Suppression de l'échangeur de Saint Brès :

Suppression contestée, car contraire à la DUP du CNM, ce qui ne peut qu'entraîner une limitation des TER vers Saint Roch. Evocation de la halte ferroviaire de Baillargues récemment réhabilitée et aménagée en pôle multimodal qui est actuellement très fréquentée. Pour les usagers du PEM de Baillargues aller rejoindre la gare de la Mogère pour prendre le TGV serait une vraie punition ;

Il est demandé la réalisation de l'échangeur complet de Saint Brès tel que prévu à la DUP du CNM.

8. Nouvelle gare excentrée :

Loin du centre-ville, tributaire d'un projet de ZAC lui aussi contesté, en zone naturelle agricole fragile, inondable et difficile d'accès. Une implantation en zone Ouest, Saint Jean de Védas, à l'intersection CNM ligne actuelle, aurait été plus appropriée (voir mémoire M1 déjà évoqué au point 4 précédent).

Les exemples de gares nouvelles excentrées ayant été un « loupé » ne manquent pas. Ne pas reproduire les mêmes erreurs.

9. Accès nouvelle gare :

Incertitudes sur les accès à la gare (franchissement des infrastructures A9, A9b et CNM) ; Temps de trajet pour se rendre d'une gare à l'autre et inconfort dans des rames surchargées ; ZAC Oz1 prévue sur une longue durée, pour certaines observations le projet de ZAC serait abandonné par Montpellier Agglomération ou pour le moins largement réduit et échelonné dans le temps.

Loin du centre historique et des nombreuses dessertes Tram ;

Difficile d'accès pour le centre ouest du département. THAU AGGLO communique un cahier d'acteurs du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) de Mai 2009 où il est souligné la meilleure accessibilité de l'option Ouest pour le territoire de Thau. Plus proche que l'option Est (site Odysseum), le site Ouest est surtout situé au croisement des lignes nouvelle et existante.

10. Coûts excessifs et non budgétisés par aucune collectivité territoriale

Pour le prolongement de la ligne tramway T1 : il est avancé le chiffre de 40 millions d'€ auxquels il faudrait ajouter des coûts supplémentaires induits par la création de la gare. Ces coûts ne sont pas budgétisés (prolongation de la ligne de tramway, réseau routier renforcé, aménagements hydrauliques indispensables, compensations environnementales pour la perte de biotopes importants). Trop cher argent gaspillé.

(Voir lettre L90 de M. DUPRAZ conseiller général et L93 de M. GUIBAL Vice-Président du Conseil Général de l'Hérault)

11. Justification du projet :

Ce projet ne se justifie pas, il est inutile et cher. Le bilan de la CNDP de 2009 a bien admis le principe de gares nouvelles entre Nimes et Perpignan mais n'en a précisé ni le nombre ni les lieux d'implantation. Les gares nouvelles sont à réaliser en liaison avec la réalisation de la LNMP. La LNMP c'est pour 2030, alors pourquoi se précipiter. Il serait plus judicieux d'attendre la réalisation de la LNMP, (Voir en particulier les nombreux courriers et mémoires d'observations du milieu associatif répertoriés L70 à L85).

12. ZAC Oz 1 :

Ce projet d'urbanisation, jugé démesuré, est fortement contesté. Cette zone naturelle et agricole prévue à aménager n'est qu'un prétexte à la construction de la gare. La gare selon les observations ayant été un prétexte au projet de ZAC.

Toujours selon certaines observations les nouveaux élus de la CAM l'aurait abandonné.

13. Inondabilité de la zone :

La ZAC Oz1, le projet de gare et les zones de stationnement sont en partie en zone inondable du PPRi (zone rouge). Des remblais importants sont envisagés en zone rouge, le milieu associatif ne semble pas se satisfaire des explications présentées au mémoire en réponse à l'avis de l'Ae ni du schéma hydraulique élaboré pour le bassin versant du Nègue-Cat.

Les inondations catastrophiques de fin septembre et début octobre 2014 (avec une pluviométrie jamais observée, 2 fois plus importante que celle retenue au schéma directeur) devraient appeler à la plus grande prudence (voir en particulier le mémoire d'observations M3 de l'association « Mosson coulée verte »).

14. Partenariat Public Privé

Partenariat public privé contesté. Augmentation des coûts liée aux taux d'intérêt plus élevés accordés par les banques. Au final c'est toujours le contribuable qui paye.

Évocation d'un rapport critique de la Cour des Comptes sur ce type de financement.

15. Avis de l'Ae :

Evocation d'un avis très critique de l'Ae au regard de l'étude d'impact du projet. Les réponses de RFF à cet avis critique ne paraissent pas avoir satisfait les représentants d'associations qui se sont manifestés, notamment sur le plan hydraulique, sur les zones NATURA 2000, sur les corridors écologiques trames vertes et bleues, sur la consommation des meilleures terres agricoles de la plaine, sur les aspects paysagers (château de la Mogère : Y a-t-il eu avis de l'ABF ?) et sur l'insuffisance de prise en compte des impacts globaux des projets en cours sur la zone (saucissonnage).

L'association ACNAT LR produit un mémoire extrêmement critique sur la qualité de l'étude d'impact, sur l'insuffisance de prise en compte de l'avis de l'Ae et pose en conclusion de son mémoire 34 questions auxquelles elle souhaite une réponse de la part de RFF (Voir mémoire M5 annexé à L77).

16. LNMP

Il serait plus urgent de réaliser la LNMP compte tenu de l'extrême fragilité de la ligne actuelle. L'argent dépensé pour cette nouvelle gare pourrait être mieux utilisé.

Bien que pouvant paraître hors sujet au regard de cette enquête THAU AGGLO communique une copie d'une décision communautaire où il est rappelé leur choix pour le tracé LNMP au Sud de l'autoroute A9 dénommée « Gardiole » et le plus au Nord de la commune de Loupian.

17. Evaluation socio-économique :

Critique sévère de la part de l'association « La Fabrique citoyenne » qui relève de nombreuses erreurs d'appréciation (voir courrier L84)

18. Déficits d'exploitation SNCF, suppression de lignes à grande vitesse :

La SNCF aura-t-elle les moyens de faire circuler des trains en direction de la nouvelle gare ? Il a été communiqué par le représentant de la FNAUT la suppression récente de la liaison TGV Genève Montpellier.

Le trafic voyageur est surestimé. Evocation à ce sujet du rapport récent de la Cour des Comptes, et de l'endettement de la SNCF.

Pour les usagers : évocation de l'augmentation du prix des billets.

19. Le coût de l'annulation éventuelle du projet :

Souvent évoqué il ne couterait pas cher aux contribuables. Voir, à ce sujet, contribution de monsieur le maire de Grabels Vice-Président de Montpellier Agglomération (courrier L92 paragraphe 4).

Synthèse établie le
25/10/2014

Par Pierre
BALANDRAUD
Commissaire enquêteur

Complément sur la participation du public suite à la réception de courriers après la clôture de l'enquête publique

La municipalité de Montpellier a fait suivre, au commissaire enquêteur des courriers reçus entre le 27 et le 30 novembre en mairie.

Le commissaire enquêteur a retenu les courriers postés au plus tard le 24 octobre (cachet de la poste faisant foi), et n'a pas retenu ceux postés après cette date.

Au total 67 courriers ont été retenus :

- 53 étant des courriers type ;
- 14 des courriers personnalisés dont 4 faisant doublon, car ayant déjà été reçus pendant l'enquête.

7 courriers postés ou remis en mairie après le 24 octobre n'ont pas été ouverts par le commissaire enquêteur qui les a cependant conservés et les remettra à RFF à l'occasion de la remise de son rapport avec les autres courriers et registres d'enquête.

Auparavant par messagerie le commissaire enquêteur a eu communication de l'observation de Mme Sylvie BUFFALON conseillère générale du IV canton de Montpellier.

Les courriers type ont été joints aux 511 précédents ce qui porte leur nombre à : 564

Les courriers personnalisés ont été répertoriés L94 à L104

- L94 : Mme Sylvie BUFFALON conseillère générale IV canton Montpellier ;
- L95 : Union locale CFDT des Pays du Grand Biterrois ;
- L96 : Docteur J.P COULOUMA ;
- L97 : Madame Isabelle TOUZARD maire de Murviel les Montpellier, Vice-Présidente de Montpellier Agglomération ;
- L98 : M. Alain SIMON Président de la Faduc, courrier co-signé par M. Jean-Pierre TOUCHAT Président du syndicat des halles et de M. Gérard BORRAS Président du club Jacques Cœur ;
- L99 : M. Jean-François DUBREMETZ Président de l'association Vélociutat Béziers ;
- L100 : Mme Annie BONHOMME et M. Raymond RODRIGUEZ ;
- L101 : Mme Marie-Claude ROCHER ;
- L102 : Mme Laure MATON ;
- L103 : M. Jean-Louis BAUZON ;
- L104 : M. Roger CLAIR.

Toutes ces nouvelles observations sont défavorables au projet de gare nouvelle, mais s'inscrivent dans les 19 thèmes qui ont été préalablement identifiés à la clôture de l'enquête d'enquête.

La participation du public est donc suite à ces derniers envois de :

- 50 personnes se sont déplacées pour rencontrer le commissaire enquêteur ;
- 87 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête publique tenu en mairie de Montpellier ;

- 15 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête publique tenu en mairie de Mauguio ;
- 104 courriers ont été adressés au C-E : 102 en mairie de Montpellier 2 en mairie de Mauguio 18 de ces courriers sont des contributions du milieu associatif ou syndical et 10 du milieu politique (élus)
- 564 courriers types ont été reçus en mairie de Montpellier ;

Ce qui porte le total des personnes s'étant manifesté durant l'enquête publique aux environs de 770.

Complément à la synthèse
des observations établi le
31/10/2014

Par Pierre BALANDRAUD
Commissaire enquêteur